



40, rue Vivanel
BP 70311
60203 Compiègne Cedex
France

STATUTS But de l'association

L'association « **PARTAGE** », fondée en 1976, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour but :

- * de contribuer à atténuer et si possible supprimer la souffrance des enfants –et par conséquent de leurs familles – en donnant les moyens d'action appropriés aux personnes et aux organismes qui, membres de la communauté naturelle de ces enfants, s'engagent à long terme à leurs côtés pour le respect des droits et de la dignité de chaque enfant et pour leur développement physique, mental, spirituel, moral et social.
- * de contribuer à promouvoir et à faire appliquer la Convention Internationale des Droits de l'Enfant des Nations-Unies du 20 novembre 1989. Les enfants sont les bénéficiaires des actions entreprises et sont invités à exprimer leur opinion dans l'esprit des articles 12 et 13 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- * de contribuer à la formation des enfants à la paix et à la non-violence active dans l'esprit de l'appel des prix Nobel de la Paix pour les Enfants du Monde, adressé à tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement en 1997.
- * de contribuer à informer le public en France pour l'inciter à s'engager durablement par des actes concrets de partage.
- * de contribuer à la défense et à l'assistance de l'enfance en danger par des actions appropriées auprès des autorités nationales et internationales.
- * d'engager toutes actions propres à recueillir des fonds permettant de financer des actions en rapport avec son but.

La durée de l'association est illimitée.

Elle a son siège social à Compiègne (Oise).